

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

**Montant des tarifs des prestations 2017
de l'Agence Technique**

Délibération n° CA-2017-03

Date de convocation : 9 février 2017

Sous la présidence de Monsieur André VILLIERS, Président de l'Agence Technique
Départementale de l'Yonne.

- Collège des Conseillers Départementaux

Présents :

- M. André VILLIERS, Président de l'A.T.D. 89
- Mme Michèle CROUZET, Conseillère Départementale de Thorigny sur Oreuse
- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- M. William LEMAIRE, Conseiller Départemental de Charny
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny
- M. Gérard ANDRÉ, Conseiller Départemental de Saint Florentin
- Mme Marie-Laure CAPITAIN, Conseillère Départementale de Saint Florentin
- Mme Isabelle JOAQUINA, Conseillère Départementale d'Auxerre 3

Excusés :

- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes
- M. Xavier COURTOIS, Conseiller Départemental d'Avallon
- Mme Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes
- Mme Anne JÉRUSALEM, Conseillère Départementale du Tonnerrois
- M. Jean-Baptiste LEMOYNE, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne
- Mme Malika OUNES, Conseillère Départementale d'Auxerre 2
- M. Yves VECTEN, Conseiller Départemental de Vincelles



- Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Présents :

- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- Mme Josiane BOUTIN, Maire de Chamoux
- Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy
- M. Michel COURTOIS, Maire de Charny Orée de Puisaye
- Mme Marie-Claude GARNAULT, Maire de Vaudeurs
- M. Jean-Claude LEMAIRE, Représentant la Communauté de Commune du Serein
- M. Roger PRIGNOT, Maire de Pourrain
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Gilles SACKPEY, Maire d'Etivey
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville
- M. Pierre MARREC, Maire de Saint Agnan

Excusés :

- M. Jean-Claude DENOS, Maire de Courson les Carrières
- M. Gilles ABRY, Maire de Leugny
- M. Jean CONSEIL, Représentant la Commune de Valravillon
- M. Alain LAGARENNE, Maire de Jaulges

Vu l'article 2 des statuts reproduit ci-après :

L'Agence est chargée d'apporter à ses membres, tels que définis à l'article 5 des présents statuts, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

L'Agence doit essentiellement apporter une assistance à ses adhérents, pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines :

- du bâtiment,
- de la voirie et des espaces publics,
- de l'eau potable et la défense incendie,
- de l'assainissement,

L'Agence, pour réaliser ces missions, propose des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les membres de l'Agence qui souhaitent bénéficier des services et prestations définis au présent article concluront avec elle une convention spécifique afin de déterminer précisément la mission confiée, les modalités d'intervention ainsi que les conditions techniques et financières de réalisation de cette dernière.

Vu la délibération n° CA-2015-04 qui a défini les tarifs qui sont proposés aux collectivités éligibles lors du 1^{er} Conseil d'Administration,

Vu la délibération n° CA-2015-22 qui modifiait et arrêta la tarification des prestations facturées à la journée à 308 euros Hors Taxes,

Vu la délibération n° CA-2016-15 qui modifiait les conditions de révision,

Considérant eu égard à la création récente de l'ATD, la nécessité de poursuivre l'évaluation de l'entité sans changement conséquent,

Il est proposé de maintenir le tarif des prestations comme en 2016 soit :

- mission forfaitaire : 2 % maximum du coût TTC des travaux en fonction des éléments de mission proposés
- mission au temps passé : 308 euros H.T. la journée

- de faire délibérer chaque année le Conseil d'Administration sur les tarifs à appliquer.

**Le Conseil d'Administration
approuve, à l'unanimité.**

Le Président
de l'Agence Technique Départementale

A. Villius

- Transmis au représentant de l'Etat le :